





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2017-264**

**Séance publique du**

**23 juin 2017**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

|  |
|--|
| Accusé de réception en préfecture  |
| Identifiant : 013-211300017-20170623-<br>lmc1112352-DE-1-1   |
| Date de signature : 27/06/2017   |
| Date de réception : mardi 27 juin 2017   |
|  <b>POUR CERTIFICATION DU<br/>CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b><br>- ACTE SIGNÉ ✓<br>- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓<br>- ACTE TRANSMIS POUR<br>EXERCICE DU CONTRÔLE DE<br>LÉGALITÉ ✓<br> |

**OBJET : CREATION DE DEUX MARCHES ALIMENTAIRES - QUARTIERS AIX-NORD / LES  
PLATANES ET QUARTIER CELONY - TRANSFERT DU MARCHÉ DE SAINT-EUTROPE**

Le 23 juin 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 16/06/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Patricia BORRICAND à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Reine MERGER, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Dominique AUGÉY, Madame Catherine SILVESTRE à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Josyane SOLARI à Madame Irène MALAUZAT.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Michele EINAUDI, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion  
Direction Gestion de l'Espace Public

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 JUIN 2017

**Nomenclature : 3.5**

Autres actes de gestion du domaine public

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Michael ZAZOUN

**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. PAOLI Stéphane, M. ANDRE Ravi

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : CREATION DE DEUX MARCHES ALIMENTAIRES - QUARTIERS AIX-NORD / LES PLATANES ET QUARTIER CELONY - TRANSFERT DU MARCHÉ DE SAINT-EUTROPE-  
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

**Concernant la création de deux marchés alimentaires dans quartiers d'Aix-Nord/Les Platanes et de Célony**

Afin de répondre aux besoins de la population relayés par nos collègues Stéphane PAOLI, Adjoint délégué du Quartier Aix Nord – Les Platanes, et Ravi ANDRE, Conseiller municipal délégué du Quartier Célony, il convient de créer un « petit marché alimentaire » sur chacun de ces deux secteurs étant entendu que, ces marchés devront apporter une offre complémentaire aux activités déjà existantes proposées par les commerces sédentaires desdits quartiers. A cet effet, je me permets de vous présenter les modalités inhérentes à ces marchés :

|                              | <b>Lieux</b>  | <b>Jours</b> | <b>Nombre de Places</b> |
|------------------------------|---|--------------|-------------------------|
| Marché Aix-Nord/Les Platanes | Esplanade angle Chemin des Platanes   | Samedis      | 5 emplacements          |
| Marché Célony                | Parking angle du Chemin des Plateries et Chemin de la Bosque d'Antonelle face à la crèche | Vendredis    | 5 emplacements          |

**Concernant le transfert du marché de Saint-Eutrope, il s'agit d'apporter une régularisation de la situation :**

Le marché de Saint-Eutrope, se tenait autrefois aux abords du boulo-drome situé rue des Espérantistes, les lundis, mercredis, vendredis et dimanches. Autrefois en sommeil, ce marché

vient d'être relancé. Dès lors, le lieu n'étant pas adapté aux normes en vigueur, le marché de Saint-Eutrope est transféré sur la place Antoine Maurel et se tiendra dorénavant uniquement les samedis matins.

Dès lors, conformément à l'**article L.2224-18 du CGCT** qui prévoit que « *les délibérations du Conseil Municipal relatives à la création, au transfert ou à la suppression de halles ou de marchés communaux sont prises après consultation des organisations professionnelles intéressées qui disposent d'un délai d'un mois pour émettre un avis* », je vous informe que la Ville a récupéré les avis favorables à la création et au transfert des marchés précités de la part de l'ensemble des Organisations Professionnelles des Commerçants Non Sédentaires concernés.

Par ailleurs, il convient de préciser que les horaires (de 6h00 à 14h00) ainsi que l'ensemble des autres dispositions en vigueur définies par le Règlement Général des Marchés de la Ville d'Aix-en-Provence (AM n°625 du 09/12/1993), restent inchangés et sont maintenus.

Par conséquent, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la création des deux marchés alimentaires des Quartiers Aix-Nord / Les Platanes et de Célony,
- **ADOPTER** le transfert du marché de Saint -Eutrope, sur les différents lieux et aux conditions précitées.

DL.2017-264 - CREATION DE DEUX MARCHES ALIMENTAIRES - QUARTIERS AIX-NORD /  
LES PLATANES ET QUARTIER CELONY - TRANSFERT DU MARCHE DE SAINT-EUTROPE-

|                         |      |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 51 |
| Présents                | : 42 |
| Abstentions             | : 0  |
| Non participation       | : 0  |
| Suffrages Exprimés      | : 51 |
| Pour                    | : 51 |
| Contre                  | : 0  |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»